



MAIRIE
DE
COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 avril 2018
N°07

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF M49 DE L'EXERCICE 2017

Date de la convocation :
08/04/2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 12 avril, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Mathieu RUBINI, Maire.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée : 14

ETAIENT PRESENTS : : Mr Sébastien SPADA, Mme Emmanuelle SAUL, Mr Jean François ALIAGA, Adjoints au Maire, Mme Françoise ANGELI, Mr Eric PIESZKO, Mr Jean-Antoine MARCELLESI, Mr Francescu SANDRI.

Nombre de Conseillers
en exercice : 14

Nombre de membres
présents : 08

ETAIENT ABSENTS : Mr Marius PERI, Mme Claudia ANDREANI, Mme Laurène BIFERALI, Mme Maryse NATALI, Mr Frédéric LECA

Nombre de votants : 08

Quorum :08

ABSENT REPRESENTE : Mr Bernard LAPORTE (donne procuration à Mme Françoise ANGELI)

Secrétaire de séance
Mme Emmanuelle
SAUL

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20180426-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2018

**Monsieur ALIAGA Jean François, 1er Adjoint délégué aux finances et aux budgets,
donne lecture du document tel que dressé pour l'exercice 2017
Monsieur le Maire quitte la séance**

**Sur exposé de Monsieur ALIAGA Jean François, 1er Adjoint délégué aux
Finances et aux budgets,
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Budget Primitif de l'exercice 2017 et l'ensemble des Délibérations Modificatives qui s'y rattachent,

**CONSIDERANT, le compte de gestion établi de l'exercice 2017 établi par le
Receveur Municipal et précédemment approuvé,**

Après réunion de la commission compétente, le 12 avril 2018,

CONSTATE

Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, précédemment approuvé.

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE

Les résultats tels que présentés dans le document

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20180426-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2018

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

Mathieu RUBINI

